

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME MARIE-PIERRE CALLET /
M. LUCIEN LIMOUSIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mai 2018**

**OBJET : Cession de l'immeuble 25 Bd Clémenceau à Arles au profit de la Chambre
de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mai 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver le principe d'une cession de l'immeuble situé 25 Boulevard Clémenceau à Arles (13200) au profit de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles.

Les conditions juridiques et financières de ladite cession seront examinées lors d'une Commission Permanente ultérieure.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**